



11 février 2014

Rapport sur l'éducation en Suisse 2014 Résultats pour le Valais

(IVS).- Le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation a présenté aujourd'hui les résultats du rapport 2014 sur l'éducation en Suisse. Vous trouverez ci-après l'essentiel de ces résultats pour le canton du Valais.

Scolarité obligatoire

Le nombre d'élèves est en augmentation. En ce qui concerne le degré préscolaire, une croissance de 10 % est attendue en Valais (CH : 12 %). Au niveau de la scolarité primaire, les pronostics parlent d'une augmentation de 12 % d'ici à 2021 (CH : 10 %). Quant au degré secondaire I, il devra compter sur une baisse de 7 % du nombre d'élèves (CH : 3 %) d'ici à 2017, et sur une augmentation de 7 % jusqu'en 2021 (CH : 7,5 %).

Les dépenses inhérentes à l'école primaire s'élèvent à environ 9000 francs par élève (CH : Fr. 9200). Pour le degré secondaire I, les dépenses annuelles par élève se situent aux alentours de 10'600 francs (CH : 11'800 francs).

Seuls 4 cantons proposent plus d'heures de cours que le Valais avec un temps d'enseignement de près de 870 heures dans le domaine de l'école primaire. Dans le domaine de l'enseignement secondaire I, la situation est exactement inverse avec 900 heures. Seul le canton de Neuchâtel propose moins d'heures de cours que le Valais.

Gymnase

L'expansion de la formation gymnasiale se poursuit, mais dans une moindre mesure. La proportion de femmes a légèrement baissé, pour atteindre 57 %. En Valais, le taux de maturités se situe en-dessous de la moyenne nationale. En 2011, il s'élevait à 18 % (CH : >20 %). Avec un taux d'interruption des études de 25 %, le Valais fait partie des cantons présentant le taux d'abandon le plus élevé. Les dépenses par titulaire d'une maturité gymnasiale s'élèvent chaque année à 17'000 francs (CH : 19'000 francs).

Haute école pédagogique

Les pronostics envisagent une stabilisation du recrutement du personnel enseignant à partir de 2016. Le canton du Valais se situe légèrement en-dessous du taux de renouvellement de 3,3 % assuré par la formation. La formation permet de couvrir les besoins internes du canton. Les dépenses par étudiant s'élèvent à environ 26'300 francs (CH : 32'200 francs) par année.

Formations professionnelles supérieures

En ce qui concerne le nombre d'étudiants de la formation professionnelle supérieure, il est légèrement inférieur à 20 % des personnes en formation professionnelle initiale dans le canton du Valais. Il se situe ainsi dans la moyenne en comparaison avec les autres cantons

Renseignements : Oskar Freysinger, chef du DFS – 027 606 40 10

